

officielle demeure sur la rive droite de la Saône. Cette rive est nommée par un souvenir de partage de la France de Charlemagne, « le côté du Royaume », c'est-à-dire côté du royaume de France, tandis que la rive gauche est désignée « côté de l'Empire », c'est-à-dire côté de l'Empire Germanique. On a même dénommé les Dombes « le Beaujolais du côté de l'Empire », par opposition au Beaujolais situé sur la rive droite.

*Erreur*

Je conserverai donc ces deux dénominations, très souvent rencontrées dans les pièces de nos archives consulaires (1). Mais je dois faire observer que la ville de Lyon n'a jamais été comprise dans l'empire d'Allemagne, à qui par moment ont appartenu les Dombes, la Bourgogne, le Dauphiné et la Provence. Aussi les expressions « côté du Royaume » et « côté de l'Empire », sont-elles, dans la réalité des faits, plutôt applicable aux rives du Rhône. C'est ce que l'intendant d'Herbigny observe très justement dans son célèbre mémoire sur la généralité de Lyon, datée de 1698. Il indique que le Lyonnais et le Languedoc forment le côté du royaume, tandis que le Dauphiné et la Provence forment le côté de l'empire (2). C'est ce que rappelle Mistral, dans son poème « Le Rhône », employant constamment les expressions « côté du Royaume » « côté de l'Empire » lorsqu'il fait commander une manœuvre soit à tribord soit à bâbord par le patron de la barque qui descend de fleuve.

C'est donc du côté du royaume que je vais au-devant du cortège.

---

(1) Voir par exemple le rôle des tailles de 1836. *Archives*, CC, 380.

(2) D'Herbigny a été intendant à Lyon de 1694 à 1701. Il a écrit la description administrative de plusieurs généralités du royaume de France pour l'instruction du Dauphin.